

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers : 15

En exercice : 14

Présents : 8

Votants : 13

Abstention(s) : 0

Pour : 13 Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-quatre novembre à 19h30 le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-BARTHELEMY LESTRA dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de M. Pierre SIMONE, Maire

Date de convocation : 17/11/2025

PRESENTS : M. Pierre SIMONE, M. André MICHEL, Mme Marie-Claire GARIN, Mme Isabelle MARJOLLET, Mme Olivia SEON, M. Jimmy GOUGAUD, Mme Amélie FLODROPS, M. Bernard GAGNIERE

ABSENTS et EXCUSES : M. Philippe FAYOLLE qui donne pouvoir à M. André MICHEL, Mme Béatrice RODRIGUES qui donne pouvoir à M. Pierre SIMONE, Mme Sylvie SECOND qui donne pouvoir à Mme Marie-Claire GARIN, Mme Chrystelle MALIGEAY qui donne pouvoir à M. Bernard GAGNIERE, M. Christophe FERRIER qui donne pouvoir à M. Jimmy GOUGAUD, M. Jean-Christophe VOUTE,

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Isabelle MARJOLLET

N° 2025-11-24-04

OBJET : Convention de gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la ZA de Lestra entre la Communauté de Communes de Forez-Est et les communes de Saint-Barthélemy-Lestra et Saint-Martin-Lestra

Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention entre la Communauté de Communes de Forez-Est les communes de Saint-Barthélemy-Lestra et Saint-Martin-Lestra concernant la gestion des prestations techniques de travaux de maintenance et d'entretien de la ZA de Lestra, les communes mobilisant, sous leur responsabilité, les moyens humains et matériels qu'elles jugent nécessaires à la réalisation des prestations.

Les prestations concernées sont :

- L'entretien des espaces verts (y compris bassin de rétention) : tonte, taille et travaux de débroussaillage
- Voirie : déneigement, nettoyage, avaloirs

La Communauté de Communes de Forez-Est supportera la charge financière du service relevant de sa compétence dont la gestion est confiée aux Communes, pour un coût horaire de 25,00 € TTC.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal son avis sur le sujet.

Le Conseil Municipal,
Après avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents

1° **Accepte** la gestion du service de déneigement et de salage de la voirie de la ZA de Lestra.

2° **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention après modification et pour les seules prestations indiquées ci-dessus.

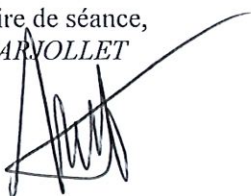
3° **Charge** Monsieur le Maire de la poursuite et de l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, les jour, mois et an comme ci-dessus indiqués.

Copie certifiée conforme.

Ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de séance,
Isabelle MARJOLLET



Le Maire,
Pierre SIMONE

